

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Berne, le 6 décembre 2019

**Il faut combler les écarts de prix!**

**Le comité de la fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL) ne comprend pas que l'on puisse importer du beurre en cette fin d'année sous prétexte d'une pénurie de matière première. Pour autant que l'on planifie correctement et que l'on paie des prix raisonnables, il est tout à fait possible de trouver le lait nécessaire à la fabrication des quantités de beurre souhaitées. Cela vaut aussi pour 2020! Il faut également profiter de la situation saine du marché pour adapter les prix du lait effectivement payés aux prix indicatifs de l'Interprofession du lait (IP Lait).**

*Direction*

Weststrasse 10  
Case postale  
CH-3000 Berne 6

L'apparition de beurre européen dans les rayons de Migros a suscité des discussions animées, notamment au sein du comité de la fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL). Divers acteurs du marché ont pu confirmer le bien-fondé du tweet publié lundi 2 décembre par PSL: "Avec une planification à temps et des prix adéquats, on aurait pu trouver assez de beurre." Comme chacun le sait, Migros a baissé le prix payé aux fournisseurs de lait de 3 centimes en juillet 2019 alors qu'il était déjà évident qu'il n'y aurait pas d'excédents de lait cette année.

**Assez de lait pour du beurre 100% suisse**

En 2019 (septembre), la production de lait a reculé de 1,6%. Il s'agit d'une baisse légère témoignant d'un marché sain et équilibré. Pour autant que la planification soit normale et les prix adaptés, cela signifie qu'il y a assez de lait sur le marché suisse pour la production de beurre! Mais certains ont manqué le coche. C'est pourquoi nous devons maintenant déjà tourner nos regards vers 2020.

**Saisir l'occasion pour combler les écarts**

Force est de constater que les prix payés aux producteurs ne coïncident pas avec les prix indicatifs de l'Interprofession du lait (IP Lait). Cet écart doit maintenant être comblé. PSL exige donc que les acteurs du marché appliquent les prix indicatifs au départ de la rampe.

**Garder un œil attentif sur le trafic de perfectionnement**

Ce sont de vieux coupons issus du système de la loi chocolatière qui ont permis l'importation de beurre allemand et belge. Le détenteur de ces coupons ne doit rien demander à personne. En 2020, de telles opérations ne seront plus possibles. Toutefois, le Conseil fédéral a modifié les modalités du trafic de perfectionnement dans son nouveau système. PSL restera donc très attentive afin de prévenir les abus. Quoi qu'il en soit, elle invite tous les acteurs à trouver une solution permettant de mieux exploiter le potentiel du marché du beurre suisse.

**Renseignements :**

Reto Burkhardt, responsable de la communication de PSL

079 285 51 01

2'493 signes (espaces comprises); [www.swissmilk.ch](http://www.swissmilk.ch)